

Case grisée lorsque la modalité est inconnue

Informations générales	
Code Indicateur	D01-OM-OE06-ind1
Libellé Indicateur	Proportion de colonies à enjeu fort ou majeur* selon le travail de classification de l'AFB de priorisation des enjeux pour lesquels les dérangements physiques, sonores et lumineux constituent un risque pour le maintien à terme
Cible de l'indicateur	Aucune colonie concernée à enjeu fort ou majeur
Échéance de la cible	2026
Descripteur	D01-OM
Définition de l'indicateur	
Objectifs de l'indicateur	
Code objectif Environnemental	D01-OM-OE06
Libellé Objectif Environnemental	Limiter le dérangement physique, sonore, lumineux des oiseaux marins* au niveau de leurs zones d'habitats fonctionnels * Cf espèces d'oiseaux marins listées dans l'arrêté BEE"
Façades maritimes concernées	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Autres politiques publiques européennes et conventions de mers régionales liées à l'indicateur	OSPAR
Indicateur/seuil ou autre élément issu des politiques ou CMR R	indicateurs :B1 " Marine bird abundance" & B3 "Marine Bird Breeding Success / Failure"
Actions associées (programme de mesure)	<p>1) D01-OM-OE06-AN1 : Renforcer la prise en compte de la sensibilité des espèces (oiseaux marins, mammifères marins et tortues) aux dérangements dans les autorisations en mer et dans la réglementation locale :</p> <p>*Sous action 1 : Synthétiser les informations spatiales et temporelles disponibles sur la sensibilité des espèces au dérangement et à la perte d'habitats fonctionnels, en particulier dans une cartographie évolutive des habitats fonctionnels des espèces et les diffuser sur support numérique ;</p> <p>*Sous action 2 : Elaborer des guides pour chaque activité visant à réduire leur impact et former les services instructeurs pour assurer la compatibilité des autorisations en mer avec les objectifs environnementaux ;</p> <p>*Sous action 3 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des activités autorisées et de la sensibilité des milieux (cf. sous-action 1)</p> <p>2) D01-OM-OE06-AN2 : Structurer la pratique des sports et loisirs de nature côtiers et littoraux (informations, sensibilisation et réglementation) sur les questions de sensibilité des espèces et des milieux :</p> <p>*Sous-action 1 : Diffuser des informations spatialisées et des messages de prévention adaptés pour promouvoir les bonnes pratiques et éviter les pressions induites ;</p> <p>*Sous action 2 : Mettre en place des mesures de protection spatiales (et le cas échéant temporelles) dans le cadre d'une gouvernance partagée basée sur la connaissance des pratiques et de la sensibilité des milieux ;</p> <p>*Sous-action 3 : Proposer un module dédié à la connaissance de l'environnement marin dans les formations professionnelles d'éducateurs sportifs nautiques (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), les Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), les Diplômes d'État de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) et DESJEPS), les formations STAPS amenant à encadrer des activités littorales, nautiques et subaquatiques</p>

Collecte et bancarisation	
Structure(s) responsable de la collecte et de la bancarisation	OFB / MNHN
Nom de la donnée mobilisée	Colonies qui sont soumises à une pression avérée de dérangement
Description de la donnée mobilisée	Risque d'exposition des colonies au dérangement en fonction de leur configuration.
Dispositif de suivi mobilisé	<p>Afin de pouvoir répondre à l'objectif de cet indicateur, le GISOM s'appuiera sur des dispositifs existants tels que ceux déjà réalisés par les gestionnaires et ONG</p> <p>Recensements et suivis pouvant être mobilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> -i : suivi national des effectifs d'oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -ii : suivi national de la production en jeunes des oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -iii : suivi des contaminants chez les oiseaux marins nicheurs (dispositif PdS) ; -iv : suivi des macrodéchets dans les nids de cormorans huppés (dispositif PdS) ; -v : programme de baguage (hors PdS) ; -vi : programme sur l'écologie alimentaire (hors PdS) ; -vii : missions pouvant être réalisées sur site par des gestionnaires (hors PdS).
Façades concernées par les données	Manche Est Mer du Nord (MEMN), NAMO (Nord Atlantique Manche Ouest), SA (Sud Atlantique) et Méditerranée (MED).
Protocole de suivi	cf méthodologie GISOM
Stratégie spatiale de la collecte	Sur la base du référentiel des données du recensement national 2009-2012 coordonné par le GISOM et de la proposition du GISOM d'inclure les colonies pour les espèces nicheuses classées en « CR » par l'UICN France, les 30 secteurs de colonies considérés ici sont ceux identifiés dans le cadre du renseignement des indicateurs OE liés à la pression de prédation sur les colonies, et comprennent 15 « colonies » insulaires et 15 « colonies » continentales.
Stratégie temporelle de la collecte	Suivi tous les 6 ans de la pression de dérangement
La donnée fait-elle partie d'un programme de surveillance (PdS) du cycle 2 ?	Oui, on a inclus un dispositif de suivis à part entière sur ce sujet dans le PdS "Suivi des pressions de dérangement et de prédation sur les sites de nidification" (pourrait s'apparenter à une action plutôt qu'un dispositif de suivi car rassemble plusieurs dispositifs de suivis du PdS)
Cadre de mise en œuvre du dispositif de suivi mobilisé	Non pertinent
Commentaires	/
Lien URL catalogage	

Calcul et interprétation	
Structure(s) responsable du calcul et de l'interprétation	MNHN
Descriptif général de l'évaluation de l'indicateur	Nombre de colonies « à enjeux fort » subissant une pression de dérangement physiques, sonores et lumineux
Valeur de référence de l'indicateur	Pas de valeur de référence
Métrique	
Intitulé métrique	
Méthode de calcul de la métrique	
Echelle spatiale de calcul de la métrique	
Echelle temporelle de calcul de la métrique	
Valeur de la métrique	
Indicateur	
Méthode de calcul et d'interprétation de l'indicateur	
Valeur de l'indicateur	Pas de valeur pour cet indicateur
Interprétation	Indicateur non évalué
Commentaires interprétation	L'absence de données et de méthodologie de calcul consolidée n'ont pas permis l'évaluation de l'indicateur

Analyse Critique

Evolution le référentiel de colonies « à enjeu fort ».

Données pas toujours disponible sur certaines colonies ou sur les colonies où il y a peu d'intervention humaine.

Difficulté de caractériser la notion de « dérangement »

Moduler le référentiel de colonies « à enjeu fort » suivant les années de suivi.

Références

Bibliographie	
Citation	